

<http://histoire-des-arts.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article195>



L'enseignement de spécialité Histoire des Arts

- Au lycée
- Les textes

-



Date de mise en ligne : jeudi 29 août 2019

Copyright © Histoire des arts dans l'académie de Lyon - Tous droits réservés

Les nouveaux programmes de l'enseignement de spécialité Histoire des Arts en cycle terminal sont publiés au B.O. spécial n°8 du 25 juillet 2019.

Préambule

L'histoire des arts

Située au carrefour de nombreux champs de connaissances, l'histoire des arts est un enseignement de culture artistique fondé sur l'**approche codisciplinaire**, par plusieurs professeurs, des oeuvres et des formes créées par des hommes, des femmes ou des groupes humains dans un **contexte historique, culturel et géographique donné**, mais **susceptibles d'avoir au présent des effets intellectuels, spirituels et esthétiques**. Cet enseignement donne conscience aux élèves de la façon dont les arts, depuis les temps les plus reculés, constituent un **fait anthropologique majeur**, une **nécessité** de toutes les sociétés humaines et une **richesse** pour tous les individus. Il leur permet de comprendre les oeuvres d'art non comme des représentations de la réalité mais comme des **interprétations, détournements ou remises en cause** de celle-ci.

Une expérience esthétique

Pour inscrire les élèves dans la perspective d'une relation autonome aux oeuvres et aux formes artistiques qui les ouvre aux autres, l'acquisition d'un **corpus de connaissances** est indispensable. Celle-ci s'appuie sur une **expérience esthétique** et sur une **démarche de questionnement** aussi larges que possible des oeuvres et des formes artistiques. L'histoire des arts apprend aux élèves à **voir**, à **entendre**, à **expérimenter sensiblement** ces oeuvres et ces formes artistiques, afin de **mieux penser le monde qui les entoure** et de **devenir des citoyens autonomes et critiques** dans une société saturée d'images, de sons, et de traces du passé, dont ils seront les dépositaires.

Les diverses formes d'expression artistique

Tenant compte des acquis antérieurs des élèves dans le cadre de la scolarité obligatoire, l'histoire des arts au lycée porte sur les grandes formes d'expression artistique qui constituent le patrimoine et l'actualité artistiques de l'humanité, en France et dans le monde : **arts visuels** (peinture, sculpture, photographie, estampe, dessin, illustration et bande dessinée, etc.), **architecture, design, arts décoratifs, urbanisme et art des jardins, musique, cinéma, danse, arts du spectacle**, etc. Elle tisse des liens étroits avec la **culture littéraire** portée par

l'enseignement des lettres. Elle permet ainsi la constitution d'un **ensemble partagé de références artistiques à valeur universelle**. Elle favorise également **l'éveil d'une sensibilité avertie** grâce à la familiarité avec les oeuvres et les formes artistiques disponibles concrètement dans **l'environnement immédiat de chacun**.

Une équipe pluridisciplinaire

L'enseignement de l'histoire des arts au lycée est confié à une équipe de **professeurs de différentes disciplines** (arts plastiques, musique, histoire et géographie, lettres, philosophie, langues, etc.) titulaires de la **certification complémentaire en histoire de l'art** ; un membre de l'équipe en assure la coordination. Cette équipe associe à la mise en oeuvre de cet enseignement **l'intervention d'institutions et d'acteurs culturels** (archéologues, architectes, chercheurs, restaurateurs, historiens de l'art, des arts du spectacle, de la musique, du cinéma, chorégraphes, conservateurs, metteurs en scène, musiciens, plasticiens, galeristes, etc.). **Le lien avec le patrimoine local et régional**, révélateur des grands courants artistiques, favorise une démarche d'appropriation consciente du patrimoine qui participe à la construction d'une identité et d'une citoyenneté contemporaines.

Des partenariats avec les institutions

L'enseignement s'appuie sur le **partenariat avec des institutions et des services culturels** (musées, centres d'art, théâtres, opéras, salles de concert, bibliothèques, archives, etc.), ainsi qu'avec des structures ou associations habilitées. Dans le cadre du volet culturel du projet d'établissement, le **conventionnement** avec un musée ou une structure patrimoniale peut, sans exclusive, concrétiser et pérenniser ce partenariat.

Compétences travaillées

Objectifs généraux de compétences

Les objectifs généraux de cet enseignement pour la formation des élèves peuvent être regroupés en trois grands champs de compétences :

Des compétences d'ordre esthétique

Ces compétences relèvent d'une **éducation de la sensibilité** :

- se familiariser avec les lieux artistiques et patrimoniaux par une **fréquentation la plus régulière possible** et par l'acquisition des codes associés ;
- développer des attitudes qui permettent d'**ouvrir sa sensibilité à l'oeuvre d'art** ;
- développer des **liens entre rationalité et émotion** ;

Des compétences d'ordre méthodologique

Ces compétences relèvent de la **compréhension de l'oeuvre d'art** :

- avoir conscience des **interactions** entre la forme artistique et les autres dimensions de l'oeuvre (son format, son matériau, sa fonction, sa charge symbolique) ;
- distinguer des **types** d'expression artistique, avec leurs particularités matérielles et formelles, leur rapport au temps et à l'espace ; établir ainsi des **liens** et **distinctions** entre des oeuvres diverses, de même époque ou d'époques différentes, d'aire culturelle commune ou différente ;
- comprendre la différence entre la **présence** d'une oeuvre, le **contact** avec elle, et **l'image** que donne d'elle une reproduction, une captation ou un enregistrement.

Des compétences d'ordre culturel

Ces compétences sont destinées à donner à l'élève les repères qui construiront son **autonomie d'amateur éclairé** :

- connaître une **sélection d'oeuvres emblématiques du patrimoine mondial**, de l'Antiquité à nos jours, comprendre leur genèse, leurs codes, leur réception, et pourquoi elles continuent à nous concerner et à nous affecter ;
- posséder des **repères culturels** liés à l'histoire et à la géographie des civilisations, qui permettent une conscience des ruptures, des continuités et des circulations ;
- maîtriser un **vocabulaire** permettant de s'exprimer spontanément et personnellement sur des bases raisonnées.

Compétences acquises au cycle terminal

À l'issue du cycle terminal, l'élève a acquis un ensemble de **connaissances artistiques** et d'**outils méthodologiques** lui permettant de comprendre son environnement culturel et artistique, **d'en faire l'expérience sensible tout en l'analysant**, notamment en le mettant en perspective avec les développements artistiques qui ont marqué l'histoire de l'humanité. Il peut ainsi en dégager les éléments **singuliers** et ceux qui relèvent d'un processus de **copie**, de **remploi**, de **reprise** ou de **répétition**. Il est ainsi capable :

- de **reconnaître la valeur artistique du patrimoine de proximité** et de le **mettre en relation avec le patrimoine mondial** grâce à la mobilisation des références acquises en cours et de son expérience personnelle

;

- de **décrire, analyser, interpréter** et **comparer** des oeuvres et des formes artistiques de natures diverses, en prenant en compte leur **matérialité** par l'analyse formelle et sémantique (modes de construction ou de découpage, mouvement et rythme, valeurs, couleurs, texture, écriture instrumentale ou vocale, fonction de l'ornement, rapport au corps, éléments d'iconographie mythologique et religieuse, éléments repris d'un autre domaine artistique, etc.) ;
- de **mettre en valeur les parentés stylistiques** qui rattachent les oeuvres et les formes artistiques à un artiste, un courant, un langage, une époque, en les replaçant dans leur contexte de production et de réception, en dégagant leurs **spécificités** et leurs **enjeux** ;
- d'appréhender de façon **critique** une **culture fondée sur une expérience esthétique** (visuelle, auditive, etc.) en la croisant avec les diverses sources d'informations dont il peut avoir connaissance, afin de **soutenir une position personnelle**.

Situations et repères pour l'enseignement

Situations d'enseignement

Le contact direct avec les oeuvres

Les professeurs placent au coeur de leur travail le contact direct avec les oeuvres, dans leur matérialité et leur environnement, afin de favoriser une approche sensible et subjective tout en mettant celle-ci en tension avec des analyses historiques, distanciées et plurielles. **Comprendre** comment une oeuvre est réalisée, d'un point de vue matériel, en faire l'**expérience concrète** et **décrire** celle-ci seront un précédent nécessaire à toute **interprétation** et **mise en contexte**.

Les élèves doivent au moins, au cours de l'année scolaire :

- étudier de manière approfondie **une oeuvre d'art visuel originale**, non sous forme de reproduction mais **devant celle-ci** ;
- **visiter** un **bâtiment** ou un **ensemble architectural** ;
- assister à un **spectacle** ou à un **concert**.

Les outils méthodologiques

L'enseignant insiste sur les outils méthodologiques disponibles, non pas à travers un propos abstrait mais toujours par l'**exemple**. Chaque oeuvre ou forme artistique peut ainsi être saisie selon cinq modalités :

- ses **conditions concrètes** ;
- son **auteur** (ou l'anonymat ou le caractère collectif de celui-ci) ;
- son **contexte socio-historique de création** (y compris son inscription dans un processus de commande ou de marché) ;
- sa **diffusion** et sa **circulation** (de son apparition à sa situation actuelle) ;
- sa **réception** passée et présente (en explicitant la façon dont nos appréciations sont influencées par celles des générations antérieures).

Initiation à la hiérarchisation de l'information

Avec l'aide des professeurs documentalistes, les élèves sont invités à exploiter les **ressources documentaires** disponibles, en particulier celles offertes par les **technologies de l'information et de la communication**. Ils sont initiés à la **critique** et à la **hiérarchisation des sources**.

Des choix esthétiques

En histoire des arts, le **plaisir** fait partie intégrante du rapport aux oeuvres. Pour cela, l'élève doit pouvoir faire des **choix**. Apprendre à étayer ceux-ci passe autant par une approche raisonnée que par une approche sensible. Ainsi, la position adoptée à l'égard des objets d'étude, quels qu'ils soient, **articule en permanence l'acquisition de connaissances et l'expression distanciée du ressenti**. L'élaboration progressive du questionnement et l'appropriation des savoirs s'incarnent dans l'apprentissage du discours oral ou écrit sur l'art, enrichi par tout type de commentaire et de matériau visuel, sonore ou audiovisuel.

Questions limitatives

Trois questions limitatives, qui s'inscrivent dans les trois thématiques ci-dessous, sont définies et renouvelées par publication au Bulletin officiel. **L'une d'entre elles**, au moins, porte sur le XXe ou le XXIe siècle. Le travail mené au titre de ces trois thématiques ne peut toutefois s'arrêter aux bornes strictes du programme limitatif ; l'équipe pédagogique veille à en mettre l'étude en perspective par un choix diversifié de références et d'oeuvres supplémentaires et complémentaires.

Un artiste en son temps

Un artiste et son oeuvre (ou un collectif ayant une signature et un corpus communs) sont étudiés en lien avec leur

environnement **culturel**, **politique**, et la **théorie des arts** de leur temps. La question peut porter sur **tout domaine artistique**, sans aucune exclusive, mais l'on veille toujours à **mettre en lumière le lien de l'artiste et de son oeuvre avec les différentes expressions artistiques et littéraires qui lui sont contemporaines**. De même, l'oeuvre est étudiée à la lumière de son héritage et de ses références, ainsi que sa postérité et son rayonnement.

Cette question vise à faire acquérir à l'élève des **compétences spécifiques** portant sur :

- les **conditions de la commande**, de la **pratique** et de la **réception** dans une période donnée ;
- la **présentation**, la **circulation** et la **fortune critique** des oeuvres et des idées ;
- la capacité à **identifier une oeuvre et un style** et à les **situer** dans l'histoire et la théorie des arts.

Arts, ville, politique et société

Cette thématique couvre les questions liées à **l'urbanisme**, à **l'architecture urbaine**, aux liens entre **arts et politique** ainsi qu'à **l'histoire sociale des arts**, dans une époque et une aire géographique données. La question limitative peut s'appuyer sur un événement précis ; elle ne s'interdit aucune période de l'histoire ni aucun continent.

Cette question vise à faire acquérir à l'élève des **compétences spécifiques** portant sur :

- **l'identification d'une politique urbaine** et d'un **parti architectural** ainsi que de leurs **conditions** ;
- l'histoire, le développement et les enjeux des **politiques culturelles** ;
- la complexité et la diversité des **rapports entre l'art, les artistes et l'autorité politique** ;
- la relativité du **statut de l'artiste**.

Objets et enjeux de l'histoire des arts

Une question ou une thématique est posée sans limite chronologique, géographique ni de domaine artistique. Elle porte sur un **enjeu théorique ou esthétique** lié à la **création**, à la **réception**, à la **définition**, à la **fonction** ou aux **usages** de l'oeuvre d'art.

Cette question vise à faire acquérir à l'élève des **compétences spécifiques** portant sur :

- le **lien entre raisonnement et émotion** dans l'appréhension de l'oeuvre d'art ;
- la capacité à **mettre en relation domaines artistiques, époques et aires culturelles** ;
- la capacité à **choisir**, à l'appui d'un **raisonnement sensible sur l'art**, des exemples pertinents à partir de l'ensemble de ses **connaissances** et de son **parcours** en histoire des arts.

Quelque corpus que puisse suggérer la question limitative, l'équipe pédagogique reste libre du choix de ses exemples et des oeuvres mobilisées en tenant compte des ressources de l'établissement et de son environnement. Pour traiter cette question **diachronique** et **transversale**, elle privilégie une **approche problématique** et évite un découpage exclusivement chronologique des contenus.

Évaluation

Évaluation explicitée

L'évaluation est **explicitée**, notamment par un **dialogue** entre le professeur et l'élève. Celui-ci peut ainsi prendre la mesure de ses acquis, de ses motivations et concevoir avec plus de clarté la suite de son parcours de formation.

Exercices

L'évaluation en histoire des arts accompagne les apprentissages. Des **bilans réguliers** sont également proposés, qui gagnent à être conçus et corrigés le plus souvent possible de façon collégiale. L'évaluation doit prendre des formes variées et s'appuyer sur des **exercices de natures diverses** qui entraînent les élèves à **argumenter** de façon personnelle, à l'oral comme à l'écrit, et les préparent aux exigences de l'enseignement supérieur :

- **commentaire guidé** (problématisé) par écrit mettant en relation un ensemble restreint d'oeuvres et documents ;
- **prise de parole organisée** devant un groupe à partir d'une oeuvre, d'un ensemble d'oeuvres ou d'une thématique ;
- **développement d'un projet** individuel ou collectif (reportage, site, blog, etc.).

Commentaire organisé

Il est attendu de l'élève qu'il soit capable de rédiger à l'écrit ou d'exposer à l'oral, en fin de première, un **commentaire organisé d'une oeuvre ou d'une production artistique en fonction ou non d'une problématique artistique liée au programme limitatif**.

Les **critères d'évaluation** incluent, entre autres, la capacité de l'élève à :

- maîtriser des **repères culturels, géographiques et chronologiques** ;
- utiliser un **vocabulaire technique et formel** propre aux différents arts ;
- produire un **discours écrit ou oral raisonné** sur des oeuvres, un thème, une problématique d'histoire des arts ;
- formuler un **jugement esthétique et critique argumenté** ;
- **réunir et croiser des sources diverses en les hiérarchisant** : livres et articles, ressources numériques, etc. ;
- **comprendre et fréquenter de façon autonome** les institutions culturelles et patrimoniales.

Carnet de bord

L'élève est invité à construire une **documentation personnelle**, photographique, filmée ou sonore, qu'il met en regard de **documents, sources** et **oeuvres** de diverses natures, sans négliger les **éventuelles implications artistiques de cette forme de pratique de l'histoire des arts**. Il est recommandé d'inciter les élèves à tenir un **carnet de bord**, en particulier dans le cadre des projets, où il rend compte de ses activités et de ses choix.

Ce carnet de bord peut être **électronique** et prendre des formes diverses (blog, webradio, etc.). Il peut intégrer prise de notes, photographies, croquis, enregistrements sonores, etc. Ce carnet ne se réduit pas à un simple cahier de cours ; il permet d'entraîner l'élève à réunir, avec un souci de synthèse et de rigueur, des notes de cours, des recherches ou comptes rendus d'expériences personnelles sous des formes diverses, et une sélection de documents pertinents sur les questions traitées en classe.

Le carnet de bord n'est pas évalué en tant que tel mais fournit à l'élève le matériau d'exposés ou de dossiers qui pourront être évalués.